

## Avis de course Coupe inter-régionale 2022

### Règles

L'épreuve est ouverte aux licenciés de la FFMN (hors licence accompagnateur), licenciés UFOLEP à jour de cotisation à la clôture des inscriptions, en respect des textes en vigueur.

Les non-licenciés FFMN ou UFOLEP seront en possession d'une licence temporaire acquise avant l'évènement.

L'acquisition de la licence est réalisée sur la boutique de la FFMN. Le lien de la boutique est dans la fiche d'inscription du dossier de course

La licence temporaire d'une valeur de 10 € sera valide 10 jours à sa date d'achat.

La régata sera régie par ;

⇒ Les Règles de Régata NAVIGA RR12 (disponible sur [http://www.ffmn.fr/wa\\_files/RR12\\_ver\\_FFMN.pdf](http://www.ffmn.fr/wa_files/RR12_ver_FFMN.pdf) )

⇒ Les règles des classes F5-E, RG65 ET la classe spécifique DF65\*

Les flottes constituées devront comprendre au moins 6 voiliers d'au moins 3 clubs différents.

Confirmation des inscriptions, des classes ouvertes et instructions complémentaires seront produites dans la semaine suivant la clôture des inscriptions.

\*Le comité de course se réserve le droit de constituer une flottes spécifique DF65 → le jeu A+ sera autorisé

**Le système de régates MSS** (pas de montants / descendants dans les flottes multiples). En cas d'égalité de points pour les trois premiers, départage *par le classement le total des points obtenus sur l'ensemble des régates*.

Application de la règle 6.76 dite de « Responsabilité des pilotes » Arbitrage par jugement immédiat.

Pour toute réclamation écrite après arbitrage immédiat, le dépôt d'une caution de 50 € est requis, la caution ne sera remboursée qu'après acceptation de la réclamation. A chaque manche il sera désigné des assesseurs parmi les concurrents.

### Parcours de régata

Un seul parcours officiel sera mis en place.

Une zone de pilotage sera définie, toute sortie des zones entraînera une pénalité.

### Système de pénalité

Application de la règle 6.77.1 : rotation 360° en cas de violation à une règle du chapitre 4 ou de contact avec une marque.

Application de la règle 6.75 « violations flagrantes aux règles ou comportements maladroits ». Application de la règle 2.8 « Rappels », et en particulier de la règle 2.8.2.b, en cas de rappel général lors du second départ les bateaux fautifs sont exclus de la manche.

Modification de la règle 5.51.1.b de « comportement au départ » : en cas de franchissement prématuré de la ligne de départ, le bateau doit reprendre le départ après être passé par l'extérieur de la dite ligne de départ.

Après avoir franchi la ligne d'arrivée le bateau doit dégager la zone de course par le couloir de dégagement sans traverser la ligne d'arrivée. Dans le cas où il rentrerait dans la zone de course il sera considéré en « course » et il devra refranchir la ligne d'arrivée pour terminer sa course.

## JAUGE

Préalablement à la confirmation d'inscription les concurrents devront pouvoir présenter leur certificat de mesures et/ou faire contrôler leurs voiles à la demande d'un jaugeur.

Il n'y aura pas de séances de jauge préliminaire à l'épreuve,

Cependant le Comité de Course ou le Jury pourra à tout moment pendant l'épreuve, demander aux jaugeurs de vérifier la conformité d'un bateau suivant les règles de classe de la FFMN/Naviga

### Rappel des compétences des jauges.

⇒ F5E FFMN Jauge équivalente

⇒ RG65 Jauge Internationale

⇒ DF65 Règle de classe

### Fréquences & Quartz

Au moins 3 quartzs par voilier sont requis; leur remplacement doit être facile et rapide.

Toute modification de quartz sans autorisation du comité de course entraîne l'exclusion du fautif de la manche.

Dans le cas où deux ou plusieurs participants n'auraient qu'un seul jeu de quartz identique et qu'aucune solution locale ne pourrait être trouvée, afin de ne pas faire de favoritisme aucun des dits participants ne sera engagé dans la manche (voir paragraphe 9. 1er alinéa).

Toutes les extrémités des antennes des émetteurs doivent être munies d'une protection. Les fréquences validées par le comité d'organisation sont toutes celles définies par l'ARCEP (voir le tableau ci-dessous).

Les utilisateurs des fréquences homologuées sont prioritaires sur toutes autres valeurs en cas d'émission d'harmoniques.

Rappel des fréquences autorisées par l'ARCEP

Gamme 26 Mhz	Gamme 27 Mhz	Gamme 40 Mhz	Gamme 72 Mhz	Gamme 41 Mhz	Gamme 2.4 Ghz	Gamme 5.8 Ghz
26,815	26,995	40,665	42,210	41,110	2400	5,725
26,825	27,045	40,675	72,230	41,120	A	A
26,835	27,095	40,685	72,250	41,130	24835	5,875
26,845		40,695	72,270	41,140		
26,855			72,290	41,150		
26,865			72,310	41,160		
26,875			72,330	41,170		
26,885			72,350	41,180		
26,895			72,370	41,190		
26,905			72,390	41,200		
26,915			72,410			
			72,430			
			72,450			
			72,470			
			72,490			

### Licence : rappel des compatibilités d'accès :

fédération	dénomination licence	obligation licence temporaire
FFMN	competition	-
FFMN	juge	-
FFMN	dirigeant	-
FFMN	junior	-
FFMN	loisir	-
FFMN	accompagnant	oui
UFOLEP	pratiquant	-
FFV		oui
Indépendant		oui

### Planning Prévisionnel

Matin / Après midi

#### Samedi 21 mai 2022

**08h30 Accueil des concurrents**

**8h50 confirmation d'inscription des concurrents.**

**9h45 briefing**

-10h00 – 12h30 Regales

-12h40-13h20 Pause

-13h30-18h00 Régates

- 20h00 Dîner de gala

**Dimanche 22 mai -8h00-8h50 Café d'accueil**

-9h00-12h20 Régates

-12h30-13h20 Pause et vin d'honneur

- 13h20-16h30 Régates

- 17h00 Remise des prix et clôture des championnats

Les horaires des régates des différentes classes seront affichés sur le lieu des régates.

**Le club EMN tiendra une buvette sur place**

**Le café-croissant sera offert aux participants le matin jusqu'à 10 H**

Les inscriptions devront parvenir avant le **30 Avril 2022** à l'organisateur  
**Gérard BEALET 7 lotissement de l'église 27180 LE PLESSIS-GROHAN**